

Cédric Sandoz  
Rue de Renges 24  
1024 Ecublens

Vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmis le :		
A :		
Bâtiments	28 AVR. 2023	Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		PolOuest
Ecoles		Greffe
Travaux		
Pour : <i>Suite ville</i>		
Référence dossier :		

Greffe municipal  
Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 28 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Cédric Sandoz



## **Contexte général**

Habitant dans le hameau de Renges, avec vue sur le chemin du chêne, je pense être en mesure de réaliser au plus juste son utilisation et juger de l'opportunité des travaux prévus. Tout comme les projets non encore soumis à enquête publique, par ailleurs.

Comme pour le dernier référendum communal, aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. (point 2.4 du projet) Cela me semble être une lacune importante.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

## **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, en zone champêtre, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 50 km/h.

## **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".

### Chemin des Chênes

- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution “plaques en béton” (solution proposée dans le projet) avec une solution “revêtement bitumineux” (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l’impact sur l’environnement. En l’absence d’une telle comparaison, le béton apparaît comme une variante particulièrement néfaste pour l’environnement (du fait notamment de l’énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).
- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la “voie verte” : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu’à l’intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l’intersection du chemin du Bugnon à l’intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l’état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### Chemin de la Chiésaz

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d’ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d’infiltration, chambre de décantation). C’est du “perfectionnisme helvétique” mal placé !

### Chemin de Fossaux

- Le chemin de Fossaux n’est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n’est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux “est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole.” En quoi est-ce nécessaire ? L’accès actuel n’est-il pas suffisant ?

Binggeli Daniel  
ch. du Stand 20  
1024 Ecublens

Vu par la Municipalité le :  
Original / Copie transmis le :  
28 AVR. 2023

Bâtiments	Urbanisme
Culture	CH
Social	RH
Finances	PolOuest
Travaux	Greffé

Greffé municipal

Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.



## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

### **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

### **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

### **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### **Chemin de la Chiésaz**

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### **Chemin de Fossaux**

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?



Bingzeli Serabine  
ch-du Stand 20  
1024 Ecublens

vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmis le :		
Bâtiments	28 AVR. 2023	Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		PolQuest
Énergie		Grafie
Transports		

Greffe municipal  
Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Bingzeli

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

---

### **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

### **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

### **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### **Chemin de la Chiésaz**

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### **Chemin de Fossaux**

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?

*A. Brunzel*

Monsieur  
Sino Tarangeli  
ch. du Stend 20  
1024 Ecublens

Vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmis le :		
Bâtiments	28 AVR. 2023	Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		PolOuest
Ecoles		Greffe
Travaux		
Greffé municipal		
Mon Repos		

Greffé municipal  
Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Tarangeli Sino

### **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

### **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

### **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

---

une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Rengès.

### **Chemin de la Chiésaz**

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### **Chemin de Fossaux**

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?

Koller Charles  
Bugnon 25  
1024 Ecublens

Service de l'urbanisme, constructions et mobilité	
Reçu le:	28.04.2023
Doss./projet:	D.2944
Suite:	

Greffe municipal  
Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 26 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique  
jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.



## **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

## **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

## **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de

## Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles

l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Rengas.

### Chemin de la Chiésaz

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### Chemin de Fossaux

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?

Kolter

Margaux Binggeli  
chemin du Stand 20  
1024 Ecublens

Original / Copie transmis le :		
28 AVR. 2023		
Bâtiments		Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		PolOuest
Ecoles		Greffe
Travaux		
Date :		
Référence dossier :		

Greffe municipal

Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.



### **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

### **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

### **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

---

une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### **Chemin de la Chiésaz**

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### **Chemin de Fossaux**

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?



Michel Dufaux  
Chemin du Stand 20  
1024 Ecublens.

Vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmis le :		
Bâtiments	28 AVR. 2023	Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		PolOuest
Écoles		Greffe
Travaux		
Greffé municipal		
Mon Repos		

Greffé municipal  
Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu’au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l’enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d’agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.



### **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

### **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

### **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Rengès.

### **Chemin de la Chiésaz**

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### **Chemin de Fossaux**

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Dufaux', with a long, sweeping underline stroke extending to the right.

Miranda Déboro  
Rue des Renges 25  
1024 Ecublens

Vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmis le :		
A :		
Bâtiments	28 AVR. 2023	Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		PolOuest
Travaux		Greffe

Greffe municipale

Mon Repos

Chemin de la Colline 5

Case postale 133

1024 Ecublens

Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.



## Contexte général

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

## Route du Molard

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

## Chemin des Chênes

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de

## Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles

une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### Chemin de la Chiésaz

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### Chemin de Fossaux

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?



Mayerat Valérie  
Bugnon 25  
1024 Ecublens

Service de l'urbanisme, constructions et mobilité	
Reçu le:	28.04.2023
Doss./projet:	D. 2944
Suite:	

Greffe municipal  
Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique  
jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Mayerat.

## **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

## **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

## **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de

## Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles

l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

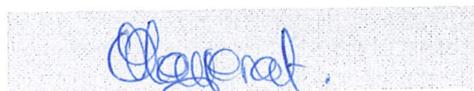
- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### Chemin de la Chiésaz

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### Chemin de Fossaux

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?



Nicola CACCÈSE  
Ch. du Stand 20  
1024 Ecublens

Vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmis le :		
A :		
Bâtiments	28 AVR. 2023	Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		Pol/Quest
Écoles		Grefe
Travaux		
COT :		

Grefe municipal

Mon Repos

Chemin de la Colline 5

Case postale 133

1024 Ecublens

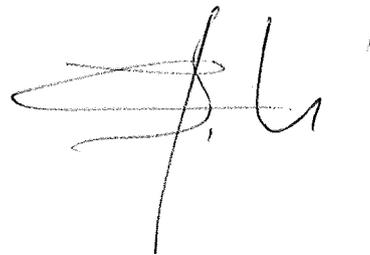
Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.



### **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

### **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

### **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

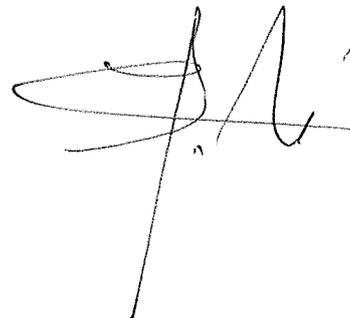
- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### **Chemin de la Chiésaz**

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### **Chemin de Fossaux**

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke extending downwards.

Madame  
Angela Di Camillo  
Ch. du Stand 20  
1024 Ecublens

Original / Copie transmis le :		
A :		
Bâtiments	28 AVR. 2023	Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		PolQuest
Ecoles		Greffe
Travaux		
Date dossier :		

Greffe municipal  
Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Di Camillo A.

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

---

### **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

### **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

### **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### **Chemin de la Chiésaz**

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### **Chemin de Fossaux**

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?

P. CHAPUISAT  
RENGES 22  
1024 - ECUBLENS

Vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmis le :		
Date :		
Bâtiments	28 AVR. 2023	Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		PolQuest
Ecoles		Greffe
Travaux		
Lieu :		

Greffe municipal

Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

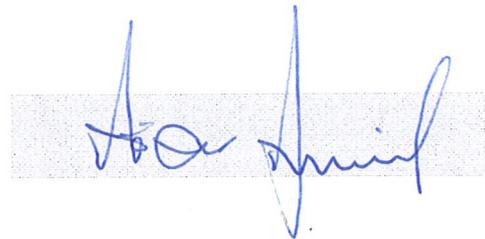
Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.



## **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

## **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

## **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de

## Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles

l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

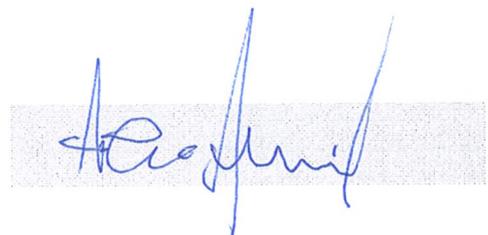
- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### Chemin de la Chiésaz

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### Chemin de Fossaux

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?



Valentin Binggeli  
Rue du Villars 36  
1024 Ecublens

Vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmis le :		
Date :		
Bâtiments	28 AVR. 2023	Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		Pol Ouest
Ecoles		Grefe
Travaux		
Lieu :		
Greffe municipal		

Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.



### **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

### **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

### **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### **Chemin de la Chiésaz**

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### **Chemin de Fossaux**

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?



Vu par la Municipalité le :		
Original / Copie transmis le :		
N° :		
Bâtiments	28 AVR. 2023	Urbanisme
Culture		CH
Social		RH
Finances		PolOuest
Ecoles		Grefte
Travaux		
Lieu :		

*Deufaux Cathoains  
ch. du Stand 20  
1024 Ecublens*

Grefte municipalité :

Mon Repos  
Chemin de la Colline 5  
Case postale 133  
1024 Ecublens

Ecublens, le 27 avril 2023

**Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles – Enquête publique jusqu'au 30 avril 2023**

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la mise à l'enquête de la réfection des chemins agricoles à Renges (enquête no 2944), et dans le délai imparti (30 avril 2023), je dépose une opposition aux travaux prévus. Les arguments figurent dans les pages suivantes.

En vous remerciant par avance du soin que vous apporterez à cette opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

*Cathoains Deufaux*

### **Contexte général**

Habitant dans les environs du hameau de Renges, j'ai fréquemment l'occasion de me promener sur les chemins pédestres de la région, et notamment ceux situés à proximité de Renges. Je me sens donc bien placé pour juger de l'opportunité des travaux prévus dans le cadre de la mise à l'enquête.

Dans le préambule, les auteurs du rapport affirment que "ces améliorations permettront également des nouvelles liaisons pour la mobilité douce". C'est inexact : aucune nouvelle liaison de mobilité douce ne sera créée, les travaux prévus ne sont que des rénovations de cheminements existants !

On apprend par ailleurs (point 2.4 du projet) qu'aucune analyse du trafic routier et piéton n'a été réalisée pour le présent projet. Cela me semble être une lacune importante.

### **Route du Molard**

Je ne suis pas opposé à la rénovation de la route du Molard, passablement dégradée par endroit. Mais, afin de la soustraire à un trafic de transit important qui contribue à sa dégradation (non souhaité sur cette liaison), il serait judicieux de prendre au moins une des mesures suivantes :

- Mettre cette route en circulation autorisée aux bordiers uniquement ;
- Abaisser la vitesse maximale à 30 km/h.

### **Chemin des Chênes**

- Lors de l'examen préalable par les services cantonaux concernés, la division Biodiversité et paysage a préavisé négativement le bétonnage du chemin des Chênes. Dans une seconde étape du processus, la division Biodiversité et paysage a accepté de revoir son préavis, dans la mesure où le bétonnage du chemin serait compensé par des plantations d'arbres, notamment le long du chemin. La Municipalité d'Ecublens et/ou les auteurs du projet (bureau SN) ont proposé de planter des arbres à un tout autre endroit, sans aucune connexion avec le chemin des Chênes, et sans aucune réflexion paysagère relative à ce chemin. Pourquoi ne pas avoir végétalisé le long du chemin ? Je propose donc de modifier le projet dans le sens d'une plantation de chênes rouvres le long du chemin.
- Un revêtement de 16cm de béton représente une solution peu favorable à l'environnement (voir point suivant) et imperméable (alors que le gravier actuel est plus ou moins perméable). Ce revêtement ne correspond pas à l'idée d'une "voie verte".
- De manière générale, il serait intéressant de pouvoir comparer une solution "plaques en béton" (solution proposée dans le projet) avec une solution "revêtement bitumineux" (telle que proposée pour la route du Molard), du point de vue de l'impact sur l'environnement. En l'absence d'une telle comparaison, le béton apparaît comme

## **Opposition : Enquête n° 2944, Réfection des chemins agricoles**

---

une variante particulièrement néfaste pour l'environnement (du fait notamment de l'énergie nécessaire pour fabriquer le ciment, mais aussi de la consommation de ressources naturelles non infinies).

- Il manque une vue générale sur la manière dont est intégré le chemin des Chênes dans la "voie verte" : du côté nord la connexion avec la passerelle de mobilité douce sur la route de la Pierre est bien réalisée, mais du côté sud on ne sait pas très bien comment le chemin des Chênes se continue, en direction du lac.
- Le premier tronçon, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Bugnon semble logique et dans la continuité de la passerelle. Pourquoi est-ce que le projet prévoit aussi la rénovation du tronçon allant de l'intersection du chemin du Bugnon à l'intersection du chemin du Danube ? Ce 2<sup>ème</sup> tronçon devrait rester en l'état pour préserver la biodiversité. Il serait plus judicieux de rediriger la voie verte sur le chemin du Bugnon et la faire passer directement au cœur de Renges.

### **Chemin de la Chiésaz**

Mêmes remarques que pour le chemin des Chênes, avec la circonstance aggravante que la pente du chemin et son imperméabilisation risquent de créer des risques de torrents lors de fortes pluies. Pour pallier ce risque, le bureau d'ingénieurs SN propose une solution beaucoup trop lourde (caniveau, gueule de loup, tranchée d'infiltration, chambre de décantation). C'est du "perfectionnisme helvétique" mal placé !

### **Chemin de Fossaux**

- Le chemin de Fossaux n'est autorisé pour la circulation des véhicules à moteur que pour les bordiers (et notamment les agriculteurs qui peuvent accéder à leurs champs avec leurs véhicules agricoles). Le trafic est donc extrêmement faible, et il n'est pas justifié de rénover ce chemin.
- Le projet annonce que le chemin de Fossaux "est réalisé en enrobé afin de mieux exploiter cette parcelle agricole." En quoi est-ce nécessaire ? L'accès actuel n'est-il pas suffisant ?



Catherine Dufaux